N° 2151 — 6e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 13 Juin 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 »
LOCAUX. . . . . 1 fr. 00 »

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal à Paris, l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

NOTRE SECOND
Supplément Illustré
CONSACRÉ AU
SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES
EST EN VENTE
dans nos bureaux et chez tous nos correspondants et vendeurs

Ce second Supplément illustré comprend notamment la reproduction de deux œuvres qui intéressent particulièrement notre région :

La Statue du général Faidherbe, par ANTONIN MERCIÉ ;

Et le Monument de Testelin, par notre concitoyen CORDONNIER.

Une notice descriptive et critique, par notre collaborateur Lionel Moguez, complète l'œuvre de la gravure, et permettra à nos lecteurs d'avoir une idée précise des deux monuments qui doivent être prochainement élevés à Lille.

Notre second Supplément illustré comprend, en outre, la reproduction de diverses peintures et sculptures de nos concitoyens du Nord et du Pas-de-Calais, exposées au Salon des Champs-Elysées, et notamment de M. BRETON, A. ADRIEN DEMONT, Mlles DEMONT, BREHEU, COMMERRE, HARPIGNIES, E.-H. DELACROIX, MARONIEZ, DUTHOIT, PLUCHART, etc.

Étude détaillée du Salon des Champs-Elysées, par M. Lionel Moguez, fait, enfin, de ce second Supplément illustré une publication artistique très complète, que nous recommandons à tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux choses de l'art et à la réputation artistique de notre région.

Tirés sur très beau papier glacé
IL EST MIS EN VENTE
au prix de
10 Centimes

Chronique de la Semaine

Nous voudrons de traverser une semaine mouvementée.

Le concours régional agricole, la visite du ministère de l'agriculture, l'élection au Conseil d'arrondissement du Canton Centre, l'exposition des chiens, celle des chevaux, tout a contribué à donner une certaine fièvre à la ville de Lille.

Aujourd'hui, un apaisement relatif succède à la tourmente. Le concours agricole et les diverses expositions d'animaux sont terminés.

Le ministère est rentré à Paris, le candidat républicain progressiste a été élu, les républicains triomphent sans manifestations sonores, les clériceux ont le gémissement discret.

Tout cela ne suivent et ne se ressemblent pas, dit un vieux proverbe qui paraît empruntés au répertoire de feu M. de Lapalisse. Nos bons réactionnaires viennent d'éprouver hier la sensation malfaisante de cette éternelle vérité.

Pendant toute la semaine, nous avons vu le monde des sacristies en rumeur, les diacres et sous-diacres battre le rappel, pendant que les chefs du parti catholique faisaient retentir la trompette des combats. Les cohortes de N.-D. du Sablier se rallaient autour du ranache bizarre de M. Cointreille et la sainte armée en chantant des cantiques d'allégresse, marchait au scrutin avec l'ardeur que donne la conviction du succès.

La pulvérisation du candidat républicain était du reste annoncée par les prophètes. La *Croix du Nord* gouaillait par anticipation l'infortuné M. Brackers d'Hugo, la *Dépêche* lui essuait sur l'occiput force pains de sucre, la *Vraie France* faisait dire des prières dans les écoles catholiques et la domesticité de ces établissements s'entraînait à crier Vive Cointrelle ! pour saluer le lendemain à gorge *déployée*, le triomphe du candidat clérical.

Toutes ces illusions étaient nées du premier tour de scrutin qui rendait vraisemblable l'élection du protégé de MM. Le Gavrian, Loyer, Emile Sevrien et autres fleurs de serre tiq.

Aujourd'hui, M. Cointrelle qui n'est pas de personne remise les honneurs du triomphe et module la douce romance des espérances. Il campe déjà sa candidature aux élections futures.

Dans sa lettre de remerciements aux électeurs, il dit :

« Nous avons fait un grand pas en avant. Une nouvelle lutte nous donnera le succès. Il nous appartient de préparer ce triomphe prochain. Pour ma part, je n'y manquerai pas. *Je dès maintenant, je pose ma candidature pour le renouvellement du conseil d'arrondissement du mois d'août 1896.* »

Un gaillard qui s'y prend si longtemps d'avance n'est pas homme à s'arrêter en si beau chemin.

Si, comme tout le fait prévoir, les électeurs lui renouvellent la garde-robe en lui offrant un nouveau vestion l'an prochain, il sera candidat aux élections de 1900 avec menace de l'être encore en 1920.

Ce bel exemple de suite dans les idées ne révèlera chez un néophyte qu'un surait ne croire prompt au découragement, nous rappelle l'amusante histoire du peintre Marcel narrée par Henri Murger.

Ce peintre envoyait tous les ans au salon la même table avec une étiquette nouvelle et le jury impitoyable, le disbonoit avec autant de rigueur que l'auteur en moitié à respecter son œuvre.

La première année, le peintre présentait *le Passage du Rubicon* ; l'année suivante il habillait ses tableaux en gendarmes de la garde et intitulait cet ouvrage *le Passage de la Bérésina* ; puis, nouveau coup de brosse et même croute reprenant le même chemin à une année de distance s'annonçait sous le vocable *Passage des panoramas*.

On ne sait jamais qui se fatigue le premier, du jury ou Rafis ou de l'artiste.

Dans le cas présent, tout fait croire que plus tard, ce sera M. Cointrelle qui renoncera au rôle de candidat qu'il promet de tenir jusqu'à des époques lointaines et indéterminées.

Veilà pourtant qui prouve l'étude assidue du catéchisme de persévérance.

Puissent les homélies de M. Le Gavrian et la bénédiction de M. Loyer maintenir longtemps sous pression, la belle ardeur de M. Cointrelle.

C'est la grâce que je lui souhaite. Ainsi soit-il.

* *

La clôture du concours régional enlève un élément de distraction à la population, mais en même temps, elle ramène un peu d'harmonie dans le vaste périmètre de l'Esplanade.

On n'imagine pas l'étrange cacophonie qui résultait de la présence de trois expositions d'animaux divers, sur un même point de la ville.

Aux meuglissements des vaches se mêlaient les hélements de la gent moutonnière auxquels répondaient les hennissements du concours hippique et les furieux aboiements de l'exposition canine.

Brochant sur le tout la fanfare des trompes de chasse apportait un nouvel élément musical qui semblait redoubler le sabbat donné des animaux exposés.

Quinze jours de plus et il y avait une bataille sur les cotons, les vaches ayant compris la nécessité de se boucher les oreilles avant de pénétrer dans la redoutable enceinte.

Bien entendu, ceci n'est pas une critique. On ne saurait mieux faire les choses. Mais les expositions doivent s'étendre sur plusieurs jours pour que les visiteurs puissent en tirer un profit sérieux.

Le bruit qui a pu [illegible] les mais toute médaille a son revers et on ne peut [illegible] toujours charmer à la fois les yeux et les oreilles.

Contentons-nous [illegible] pas Fallières [illegible] la rose pourpre et [illegible] phonie de leurs [illegible] pagnés par les [illegible] voisins d'étables.

Soyons heureux de [illegible] laureux et des [illegible] de la majestueuse [illegible] la fortéd des coqs, de l'[illegible] canaria et de toutes les belles choses que l'exposition nous a [illegible] temples.

Qu'en nous permettant [illegible] qui pour un jour [illegible] de haute envie, on [illegible] ner à travers ces merveilles.

* *

Laissons maintenant les [illegible] ducteurs et — pardon de ce [illegible] qui n'a rien d'intentionnel — [illegible] ron des aimables [illegible] *Croix du Nord*.

Les abbés Salon [illegible] s'étonnent que nous [illegible] langage qu'ils emploient [illegible] gard de leurs adversaires. [illegible] cahier sous le poids de [illegible] choisissent [illegible] apostrophes à leur adresse [illegible] particulièrement [illegible].

Parmi ces apostrophes que la *Croix* cite [illegible] ou soufflant la face, voici les plus [illegible] flantes :

« Bande cléricale, agents de notre [illegible] réaction clérico-agrarienne et [illegible], cohorte de curés et vicaires, moines et [illegible], [illegible] ennemis [illegible] ».

Il paraît que chacun de ces épithètes [illegible] rougeur de la honte. C'est la *Croix du Nord* qui le déclare et ce journal est bon juge en la matière.

Aussi, dans le but d'empêcher le retour de pareilles grosses [illegible] l'adresse de la sainte séquelle [illegible] cléricale a cet classé dans la catégorie des injures par la *Croix*. Nous n'essaierons une requête à tous les éditeurs d'Encyclopédie ou de dictionnaires [illegible] que en les invitant à faire suivre les mots *curé, jésuite, cléricaux, prêtre* ou *bureaucrate, vicaire, moine, etc.* d'une annotation indiquant que ces désignations ne sont usitées que par des hommes dépourvus de toute notion de politesse et d'urbanité.

Les évêques restent chargés d'opérer l'exécution des modifications ci-dessus.

* *

Pauvre *Croix du Nord*... Quel sac à commes murmurent les nuées d'église en rapportant à la sacristie la cagnotte de la quête.

* *

Une petite industrielle qui ne va pas mal est celle du « pain de St-Antoine ».

Une dame étatine emprunte à une feuille très orthodoxe de la région, en donnera un échantillon :

Une personne malade, N. M..., promet 5 fr. de pain si elle peut jours elle ressent une amélioration sur son état. Elle promet en outre [illegible] pour les dons de Purgatoire et elle est complétement remise pour le 16 juin.

Une autre dame promet mille francs de pain si elle obtient son [illegible] le 20 juillet, et elle propagera du tout son pouvoir la dévotion au grand Saint-Antoine. Non moins elle [illegible] 50 fr. pour les pauvres.

A. D. : Une messe à Saint-Antoine pour demander une grâce temporelle pour le 18 juin. Si on [illegible] 50 fr. pour les pauvres.

Que dites-vous de « l'Enfant de Marie » qui promet mille francs de pain si elle obtient une *faveur temporelle* pour le 15 juillet ?

Mystère et palmes scolastiques, sans doute !

Si faute d'en obtenir [illegible] qui se fend de cinquante francs pour les pauvres si une autre faveur temporelle (qui n'est pas la [illegible] agricole, le ministère a fermé le [illegible] manche soir), lui est accordée *avant le 15 juin*.

Décidément, donnant ni la faveur [illegible] pas, pauvres mangeurs ! dans les [illegible] ils continueront à exercer le droit primordial qui consiste à se brosser le ventre.

C'est égal ! le Saint n'a pas [illegible] temps devant lui, il n'est au 13 juin. Il a [illegible] 48 heures pour se remuer.

On ne lui donne pas moins le temps de [illegible] vouer à l'as les [illegible] en [illegible] la session [illegible] dernier [illegible] pour [illegible] concours agricole [illegible] *Croix du Nord* [illegible] 1893 [illegible].

Eh bien, [illegible] pas [illegible] Pas [illegible] la bienveillance [illegible] pour [illegible] ennemis.

Nous conseillons à la *Croix* qui [illegible] s'unir à l'action commune [illegible] de mettre cette pétition annonce dans les journaux [illegible].

Industrie lucrative. — [illegible] Le [illegible] de [illegible] secours, [illegible] plus [illegible] qui tombent du ciel toutes [illegible]. Les requêtes qui parviennent au siège de l'antoinisme [illegible] Saint-Antoine par voie directe sans [illegible] franchissement.

Les [illegible] de la [illegible] à avoir un [illegible] [illegible] l'antoinisme.

Cette annonce qui aurait le mérite de [illegible] très exactement le caractère de l'entreprise [illegible] sans doute [illegible] nombre d'adhésions à *La Croix*, [illegible] à tout hasard et pour prendre [illegible] Saint-Antoine [illegible] de l'insertion dès aujourd'hui.

Tachons une fire lire dès demain.

Et maintenant, vas y, grand Saint-Antoine.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULERC.

Echos de Partout

Une statistique officielle donne le nombre d'Alsaciens-Lorrains qui, de 1872 à 1893, se sont naturalisés dans d'autres pays. Le total s'élève à 25,477. Sur ce chiffre, vingt et un seulement se sont fait naturaliser dans des Etats allemands.

* *

Particularité sémophique : Depuis plus de 15 ans, on a remarqué à Paris, que le jour où les gardiens de la paix reçoivent l'ordre de mettre leur tenue d'été, il se met à pleuvoir à torrents.

* *

Des magistrats anglais ont prononcé le déclarer valable un test mentionné dans le cas suivant :

* *

Le nouveau câble transatlantique qui fera de Waterford, en Irlande, à l'île Canso, dans la nouvelle Ecosse se compose de 445.000 kilog. de fil de cuivre, 860.000 kilog. de gutta-percha, 4.375.000 kilog. de fil d'acier, 350.000 kilog. de fil de jute et 340.000 kilog. de goudron.

* *

On estime qu'à Londres seulement la dépense annuelle pour tous les programmes de théâtres et de concerts dépasse la somme de 750.000 fr.

* *

Le grand projecteur construit en France pour figurer à l'Exposition de Chicago a été installé à Sandy Hook et a été allumé pour la première fois le mois soir. Il a une puissance éclairante de 101 millions de bougies.

* *

Le poète Paul Verrains vient d'entrer à l'hôpital Saint-Louis, à Paris. Il travaille en ce moment à un drame en vers sous Louis XVII, mort au Temple.

* *

Le *Théâtre Libre* va fermer ses portes, les uns disent pour quelques mois seulement, les autres définitivement.

* *

Paris est la ville du monde qui possède le plus de [illegible] de gens de lettres. Londres [illegible] Amsterdam [illegible] Saint-Pétersbourg [illegible] abonné. [illegible]

LE CONGRÈS DES OUVRIERS

M. Favaillé, [illegible] du manufacturier de Fr[illegible] demande que la durée du travail quatre heures, les [illegible] du Congrès des ouvriers [illegible].

Les [illegible] ont d'abord [illegible] que le gérant [illegible]. On sait que le Parlement a accordé [illegible] que ne [illegible] 600 francs pour les ouvriers et de 400 francs pour les ouvrières. Les délégués se sont plaints que l'administration ait fait des ces chiffres un maximum, mais ce n'est qu'une question de mots, les retenues pouvant justifier une augmentation.

Les délégués voudraient qu'il fût créé une caisse spéciale des retraites, pensant y trouver plus d'avantages qu'à la Caisse des dépôts et consignations, qui reçoit les sommes prélevées sur les salaires des membres de la pension. M. Favaillé lui a invités à lui présenter un projet précis et circonstancié, qui sera ensuite examiné par l'administration.

En ce qui concerne les veuves des retraités, le règlement actuel n'accorde la réversibilité qu'à celle de la veuve de mari qu'aux veuves qui ne sont pas elles-mêmes ouvrières ou salariées de l'administration. Les délégués ont demandé que elles soient pas moins favorisées que les autres. M. Favaillé a répondu que cette demande lui paraissait juste, mais c'est au Parlement qu'appartiennent à cet égard les décisions.

Sur la question des salaires, les délégués n'ont point abordé, dans leur entrevue avec le directeur général, le point du salaire minimum. Ils lui ont seulement soumis les demandes d'augmentation des centièmes accordés aux particulières d'ouvriers, par exemple de chauffeurs de la manufacture de Pantin, des balayeurs, etc. Ces demandes seront examinées par l'administration.

Les délégués ont demandé la suppression des primes et gratifications. M. Favaillé a répondu que l'administration ne pouvait renoncer à ce moyen d'encourager les bons ouvriers.

* *

La Se séance du congrès des ouvriers des manufactures de tabac a eu lieu samedi matin.

La discussion a porté presque uniquement sur l'entrevue avec le directeur général des manufactures de l'Etat.

Le congrès a voté à l'unanimité la suppression des gratifications et a émis le vœu qu'elles soient consacrées au relèvement des salaires.

En outre, à propos de l'allocation de tabac aux ouvrières, il a demandé « que les ouvrières aient droit à une allocation de 300 grammes cependant ou moins, ou à une certaine quantité de prédit le fabriquée par mois ou par de ne, à titre de dégustation ».

* *

La 8e séance du congrès des ouvriers des manufactures de tabac a eu lieu samedi matin.

La discussion a porté presque uniquement sur l'entrevue avec le directeur général des manufactures de l'Etat.

Le congrès a voté à l'unanimité la suppression des gratifications et a émis le vœu qu'elles soient consacrées au relèvement des salaires.

En outre, à propos de l'allocation de tabac aux ouvrières, il a demandé « que les ouvrières aient droit à une allocation de 300 grammes cependant ou moins, ou à une certaine quantité de prédit le fabriquée par mois ou par de ne, à titre de dégustation ».

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE

Séance du 12 juin 1894

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Casimir-Périer.

La Chambre adopte un projet de loi sur les vétérinaires militaires et un sur le recrutement des sous-officiers.

Les Abattoirs

La Chambre adopte en deuxième délibération la proposition de loi de M. Lecomte, ayant pour objet de compléter le règlement des abattoirs et de faciliter le détaxe d'abattoirs [illegible] dans les petites localités.

Le règlement de la Chambre

Une redit jour appelle le premier délibération [illegible] les articles de la résolution ayant pour objet de modifier plusieurs articles du règlement.

Pour 204 voix contre 220 l'urgence est déclarée et la Chambre passe à la discussion de l'article unique du projet dont voici la teneur :

« Les [illegible] ne peuvent [illegible] traiter des diverses questions spéciales, commerce, industrie, [illegible] ».

« Les [illegible] se [illegible] commission. Elle sont plus nombreux que [illegible] ».

M. Henri Maret appuie le projet.

M. Ecouvier le combat.

M. Faberot défend la proposition Maret. Il ne fait pas, dit Fortoux qu'il y ait des [illegible] qui [illegible] de la commission du travail dont le [illegible] [illegible] ».

La Chambre est consultée sur le principe de la proposition [illegible] ».

M. Bertrand. — Ce vote fait tomber les articles qui touchent les grandes commissions.

M. Dacouhes demande qu'on [illegible] contre-projet qui [illegible] le nombre des commissions dont pourra faire partie chaque député.

On met aux voix la phrase suivante : Aucun [illegible] ne peut faire simultanément partie de plus de trois commissions en exercice. — Repoussé par 290 voix contre 215.

Le chiffre de 3 commissions est soumis aux voix par 321 voix contre 185.

En conséquence aucun [illegible] ne peut faire simultanément partie de plus de trois commissions en exercice.

Puis on met aux voix la phrase suivante :

« Dans ce chiffre ne doivent pas se trouver plus de deux commissions comprenant plus de deux membres. [illegible] ».

La discussion continue toujours confuse et sans intérêt.

M. Hubert demande que l'*Officiel* publie tous les noms des députés absents aux commissions.

M. Vertier, [illegible] demande qu'on [illegible] les commissaires aux absents.

La proposition Hubert est repoussée par 305 voix contre 95.

Puis l'ensemble de la résolution de la Commission est mis aux voix et adopté.

La séance est levée à 6 h. 10. — Séance demain à 3 heures.

Physionomie de la Séance

La Chambre n'ayant pas grand chose à faire à connaître la plus grande partie de sa séance d'aujourd'hui à discuter une série de propositions tendant à modifier son propre règlement. Depuis longtemps, tout le monde est d'accord pour reconnaître que la méthode de travail actuellement en usage déplorable, que ses interminables lenteurs rendent illusoires les réformes les plus simples, mais quand il s'agit d'y apporter la moindre modification, on se cabre de s'étonner.

Chacun veut proposer son petit système, qu'il considère naturellement comme le meilleur, et discute pendant des heures entières, on se demande et, pour finir, on s'en tient au *statu quo*. Il est vrai que si l'on voulait assurer le supprimer de nombreuses lois chinoises, toutes les lois qui nous y trouvent, ce qui resterait ne pèserait pas lourd.

Feuilleton de l'Avenir Roubaix-Tourcoing 26

L'HOMME DE LA NUIT

DEUXIÈME PARTIE

La douleur d'un Père

Et c'est pour un autre qu'il endurait tout cela, ces tortures physiques, ces angoisses morales plus grandes encore. Oh ! si cet ami ne rendait pas un bonheur au bonheur à en fille toutes ses souffrances, quelle revanche quand il sortirait.

C'aimé la première fois que ces idées vaient à Anselme, la première fois que le [illegible] père doutait de la reconnaissance de Maximilien.

Mais à partir de ce moment ce doute ne fit que s'accentuer et que s'étendre. Il prenait de plus en plus racine en son âme et la rongeait.

Dans l'ombre où il était plongé, il avait fait des rêves, il avait [illegible] de terribles hallucinations. Il voyait Claire traîner les rues de Paris. Pourquoi Paris ? Il ne le savait pas. Mais c'était toujours à Paris qu'il voyait Claire. Il la voyait [illegible] ; il la voyait [illegible] sur le [illegible] ; il la voyait [illegible] ; il la voyait [illegible] ; il la voyait